

North-West, that it will be hailed as a boon and convincing proof of the liberality of the people and the Legislature of the Dominion, while we believe it will have that effect, it is quite clear that order must be restored; that peace must be kept in that country; and that the Government, which in future is to obtain control there, must be respected. It is necessary, also, that the fears of an Indian war and foreign aggression, which have been raised, very naturally, in the minds of the people of that country, from recent unhappy events, should be allayed. For all these reasons it is fitting and proper that a force should be there to cause law and order to be respected. I am glad to say that events have recently resulted in an arrangement, by which, for the purposes I have mentioned, and in no hostile spirit, but with the desire, and the resolve at the same time, to establish law, and peace, and order—an arrangement, I say, has been made between Her Majesty's Government and the Government of Canada for the despatch of an expedition. That expedition will be a mixed one, comprised partly of Her Majesty's regular troops, and partly of Canadian Militia, and from all those whom we have had an opportunity of seeing from the North-West, we are told that a force sent in that spirit, and commanded by an officer of Her Majesty's service, under Her Majesty's sanction, will be received not only with kindness, but with gladness, and that the people will be glad to retain them much longer than as a force there will be any necessity for their staying. For so soon as these unfortunate feelings of fear and jealousy are removed, it will be of course proper that a force should be on as economical and limited a scale as due regard for peace and order will permit. These arrangements must of course be submitted to Parliament, and a vote of the House sanctioning the necessary expenditure obtained. For this object, I have no doubt, such a vote will be obtained. The force will be comprised of about one-fourth of Her Majesty's regular troops, and three-fourths Canadian Militia, and the expenditure will be borne in the same proportion, Her Majesty's Government paying one-fourth of the expenditure and the Dominion three-fourths. My hon. friend beside me (Hon. Sir George-É. Cartier) reminds me that since the written arrangement was entered into, which I have just mentioned, a proposition was made to increase Her Majesty's contingent by perhaps 140, making the number of regular troops about 300, the balance being made up of Canadian Militia. This Militia was called upon to volunteer from different districts, and such has been the alacrity displayed, that if a force was proposed to assume the proportion of an army there would be no trouble in getting the men. Happily that necessity does not, I am fain to believe, exist. It

que l'ordre doit être rétabli, la paix sauvegardée dans le pays, et que le Gouvernement qui, à l'avenir, maintiendra son emprise en ces lieux, devra être respecté. Il faut aussi que soient apaisées les craintes d'une guerre indienne et d'une agression étrangère, qui ont été soulevées très naturellement dans l'esprit des gens de ce pays depuis les malheureux événements survenus récemment. Pour toutes ces raisons, il convient que des troupes soient postées sur les lieux pour faire respecter le droit et l'ordre. Je suis heureux de pouvoir dire que ces événements ont récemment fait l'objet d'une entente qui, aux fins que je viens de mentionner, et non par esprit d'hostilité, mais avec, à la fois, le désir et la résolution de faire régner loi, paix et ordre, les Gouvernements du Canada et de la Grande-Bretagne ont résolu d'y envoyer une expédition. Cette dernière sera composée de troupes régulières de Sa Majesté et de la Milice canadienne. Tous les gens du Nord-Ouest que nous avons eu l'occasion de rencontrer, nous ont fait savoir que des forces envoyées dans cet esprit et commandées par un officier du service de Sa Majesté, sous la sanction de Sa Majesté, seront accueillies non seulement avec bienveillance mais avec joie, et que les gens seront heureux de les retenir beaucoup plus longtemps que leur présence ne sera nécessaire. C'est pourquoi, aussitôt que ces craintes et ces jalouses seront apaisées, il serait souhaitable de limiter ces forces au minimum nécessaire pour que soient assurés l'ordre et la paix. Ces mesures devront être soumises au Parlement, et le vote de la Chambre sera nécessaire pour approuver les dépenses. Je suis sûr qu'un tel vote sera obtenu. Ces forces se composeront pour environ un quart de troupes régulières de Sa Majesté et pour trois quarts de celles de la Milice canadienne, et les dépenses seront partagées dans les mêmes proportions, Sa Majesté payant un quart des dépenses et la Puissance les trois quarts. A mes côtés, mon honorable ami (l'honorable sir George-É. Cartier) me rappelle que, depuis l'entente écrite dont je viens de parler, il a été proposé d'augmenter le contingent de Sa Majesté d'environ 140 hommes, ce qui élèverait le nombre des troupes régulières à environ 300 hommes, le reste des troupes provenant de la Milice canadienne. On a demandé des volontaires de différents districts et si empressée fut la réponse à l'appel qu'on aurait pu, sans mal, lever une armée. Heureusement, je crois volontiers qu'il n'en est pas besoin. Ce n'est que samedi qu'une entente finale fut convenue à ce sujet et la Chambre ne pouvait en connaître les résultats avant ce jour. Samedi, l'arrêté en Conseil fut adopté, incorporant les dispositions dont j'ai parlé. Il y eut de nombreux échanges sur le sujet, mais ce n'est qu'il y a quelques jours que furent formulées les ententes finales. Lorsque ces mesures